



**AMBASSADE  
DE FRANCE  
AU JAPON**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

## **Règlement des Bourses du Gouvernement Français Disciplines Culturelles 2021 - 2022**

Le concours des Bourses du Gouvernement Français (BGF) est organisé chaque année par l'Ambassade de France au Japon. Les BGF - outil important de la coopération universitaire et de recherche entre nos deux pays - visent à accompagner les candidats d'excellence dans leur projet pour études en France. Une attention particulière est portée sur les candidats qui présentent un projet en lien avec les domaines prioritaires de notre coopération avec le Japon.

Période d'inscription	20 septembre 2020 - 20 novembre 2020
Annonce des résultats finaux	Mi-février 2021
Début de la bourse	Début septembre 2021
Durée et le contenu de bourse	<p>La durée de la bourse d'études est de 10 mois (équivalent à une année universitaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 700 euros par mois pour les lauréats inscrits en licence ou en master.</li><li>- 1060 euros par mois pour les lauréats inscrits en doctorat</li><li>- Bourse de cotutelle (condition spéciale – voir le PDF ci-joint)</li><li>- Bourse de couverture sociale (seulement)</li></ul> <p>Le contenu de la bourse est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Gratuité des frais d'inscription en université</li><li>2. Prise en charge forfaitaire des frais de formation dans les autres types d'établissement d'enseignement supérieur dans la limite d'un montant plafonné (jusqu'à 5000 € en vigueur en 2020).</li><li>3. Gratuité des frais de la procédure "Etudes en France"</li><li>4. Gratuité des frais de visa</li><li>5. Exemption de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)</li><li>6. Une indemnité forfaitaire de 700 euros (versée en une seule fois)</li><li>7. Assistance de Campus France en France pour l'accueil en France et l'hébergement</li><li>8. Prise en charge directe de la cotisation sociale (tous les étudiants)</li></ol>
Les pièces à fournir dans le dossier de candidature	<ul style="list-style-type: none"><li>-Formulaire de candidature téléchargé</li><li>-Curriculum scolaire et universitaire</li><li>-Lettre de recommandation</li><li>-Lettre d'acceptation (pour les candidats en M2 et en doctorat)</li><li>-Un projet de recherche ou d'étude</li><li>-Relevé des notes obtenues de la dernière année dans l'enseignement supérieur</li><li>-Certificat de langue</li></ul>

Détails (ci-dessous)

(Vous pouvez aller tout de suite à chaque élément, en cliquant l'information souhaitée dans la liste suivante :)

- [Calendrier du concours et Domaines d'études](#)
- [Informations pratiques des BGF culturelles](#)
- [Déroulement du concours](#)
- [Documents à fournir pour l'inscription](#)
- [Critères de sélection des candidats aux BGF culturelles](#)

## Inscription BGF 2021

☆ Les informations contenues dans ce document n'ont pas valeur contractuelle.

☆ L'Ambassade de France se réserve le droit à modification de toutes les informations, conditions, montants ou durées mentionnés dans ce document.

### Contacts

Ambassade de France au Japon  
Service culturel - Pôle universitaire  
4-11-44 Minami-Azabu, Minato-ku  
Tokyo 106-8514  
Email : [bourses.culturelles@ambafrance-jp.org](mailto:bourses.culturelles@ambafrance-jp.org)

## Calendrier du concours et Domaines d'études

### Calendrier du concours

Début d'annonce	Fin août – début septembre 2020
Période d'inscription	20 septembre 2020 - 20 novembre 2020
Annonce des résultats (sélection sur dossier)	Début janvier 2021 <i>Seuls les candidats retenus seront contactés et invités à se rendre à l'entretien oral, avec la date et l'heure de passage.</i>
Dates des oraux	Fin janvier 2021
Résultats finaux	Mi-février 2021 (résultats envoyés par courriel)
Début de la bourse	Début septembre 2021

N.B. : Les informations du calendrier sont données à titre indicatif et sous réserve de modifications.

### Domaines d'études

Niveau d'études	Domaines d'études par la bourse	Conditions de parcours ou diplôme obtenu par le candidat	Informations supplémentaires
-----------------	---------------------------------	--	------------------------------

Bourses pour ceux qui s'inscriront en licence, ou en centre universitaire d'études françaises ou dans un cursus enseigné en anglais en France	Sciences politiques Relations internationales Droit Sciences économiques et gestion et management	Etudiants inscrits en deuxième année ou troisième année de Gakushi	Ces bourses ont pour objectif d'offrir une année d'études en France aux étudiants qui souhaitent s'orienter vers des activités professionnelles liées à ces disciplines.  De manière exceptionnelle et en fonction de la qualité du dossier, ces bourses sont ouvertes aux étudiants inscrits en première année de Gakushi.
Bourses pour ceux qui s'inscriront en master	Tous les disciplines en SHS indiqués ci-dessous *	Les étudiants doivent être au moins diplômés de <b>Gakushi</b> pour pouvoir s'inscrire à un diplôme de Master en France.	Possibilité de candidater, même après être sorti de l'université.
Bourses pour ceux qui s'inscriront en doctorat	Tous les disciplines en SHS indiqués ci-dessous *	Les étudiants doivent être au moins diplômés de <b>Shushi</b> pour s'inscrire à un diplôme de Doctorat en France.	Possibilité de candidater, même après être sorti de l'université.

### \*Domaines d'études

1. Langues et lettres (littérature française, traduction et interprétation de conférence, linguistique, didactique du français langue étrangère, sciences de l'éducation, philosophie)
2. Droit
3. Sciences humaines et sociales : histoire, archéologie, géographie, sociologie, anthropologie, démographie, théologie, psychologie, psychanalyse
4. Arts et culture : management culturel, histoire de l'art, muséologie, études cinématographiques et théâtrales, musicologie formations créatives (le projet artistique sera lié à une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur)
5. Economie et politique : sciences politiques, relations internationales, sciences économiques, gestion et management, journalisme

☆ Afin d'appliquer les instructions du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), la plus grande attention sera portée aux candidats présentant un dossier dans un domaine d'études jugé prioritaire. Cette distinction se fera sous forme d'un point supplémentaire attribué à la note globale du dossier du candidat :

- a) Sciences économiques
- b) Gestion et management
- c) Droit
- d) Sciences politiques
- e) Relations internationales
- f) Littérature contemporaine
- g) Philosophie contemporaine

## Informations pratiques des BGF culturelles

### Types des bourses :

#### 1- Les bourses par niveau d'études

Type de bourse	Durée de la bourse	Allocation d'entretien	Privilèges
Bourses d'études taux Licence et Master	10 mois (soit une année universitaire)	700 € / mois	Partie « Aides et soutiens » : 1 à 8
Bourses d'études taux Doctorant	10 mois (soit une année universitaire)	1060 € / mois	Partie « Aides et soutiens » : 1 à 8
Bourse pour les étudiants en cotutelle *	Pendant un séjour en France de 1 à 6 mois par an, jusqu'à trois années consécutives	1060 € / mois	Partie « Aides et soutiens » : 1 à 8

N.B. : Ces montants étant susceptibles d'être réévalués, ils sont donnés à titre indicatif.

#### \* Bourse en Cotutelle

Un programme Cotutelle permet aux étudiants de préparer une thèse alternativement en France et au Japon sous la direction de deux directeurs de thèse.

Le boursier en cotutelle bénéficie d'une bourse d'études pendant la durée de son séjour en France mentionnées dans le calendrier de la convention de cotutelle (à joindre obligatoirement au dossier du boursier plus tard).

#### 2- La bourse de couverture sociale

La bourse de couverture sociale est un dispositif d'aide aux étudiants étrangers partant effectuer une mobilité pour études en France. Elle ne donne pas droit à une allocation d'entretien, mais confère le statut de boursier du gouvernement français et permet de bénéficier de certains avantages (voir partie « Aides et soutiens »). Elle est attribuée selon certains critères dont la qualité du dossier à l'issue de la sélection effectuée par le comité des bourses du gouvernement français.

Type de bourse	Durée de la bourse	Privilèges
Bourse de couverture sociale (seulement)	10 mois (soit une année universitaire)	Partie « Aides et soutiens » : points 1,3,4,5,7,8

### Aides et soutiens :

1. Gratuité des frais d'inscription en université
2. Prise en charge forfaitaire des frais de formation dans les autres types d'établissement d'enseignement supérieur dans la limite d'un montant plafonné (jusqu'à 5000 € en vigueur en 2020).
3. Gratuité des frais de la procédure "Etudes en France"
4. Gratuité des frais de visa
5. Exemption de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)
6. Une indemnité forfaitaire de 700 euros (versée en une seule fois)
7. Assistance de Campus France en France pour l'accueil en France et l'hébergement
8. Prise en charge directe de la cotisation sociale (tous les étudiants)

## Conditions d'éligibilité :

### Limite d'âge

Etre né(e) après le 1er janvier 1991. Des dérogations sont acceptées en fonction de la qualité du projet d'étude et de la motivation du candidat.

### Nationalité

Être citoyen japonais sans double nationalité.

### Santé :

Les candidats doivent être en bonne santé physique et mentale.

### Cumul avec d'autres bourses

Les candidats ayant obtenu une autre source de financement, par exemple auprès des autorités japonaises, d'associations privées, de fondations japonaises ou françaises, sont priés de le faire savoir à l'Ambassade. Le cumul avec la BGF est possible sous certaines conditions (notamment au regard du montant de l'allocation d'entretien. Dans certains cas, seule la bourse de couverture sociale sera attribuée) et nécessite la validation de l'Ambassade.

La bourse attribuée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ne peut être cumulée ni avec une bourse attribuée par un autre ministère français (contrat doctoral ou allocation de recherche), ni avec une bourse Erasmus +, ni avec une bourse de l'Agence Universitaire de la Francophonie. Si le lauréat choisit de conserver le bénéfice de l'une de ces bourses, la bourse attribuée par le MEAE sera annulée.

### Prolongation des BGF : les Bourses du Couverture Sociale (BCS)

La bourse peut être prolongée jusqu'à 12 mois sous le régime de Bourse de Couverture Sociale (BCS). L'ambassade informera les boursiers de la procédure de prolongation.

Peuvent uniquement faire une demande de BCS les étudiants inscrits en Licence 2, Master 1, Doctorat 1 et Doctorat 2.

### Boursiers BGF

Les boursiers actuels et les anciens boursiers sont éligibles à l'obtention d'une nouvelle bourse à condition que celle-ci ne soit pas pour le même grade universitaire.

### Auditeurs libres de l'[ENS](#)

L'École Normale Supérieure (ENS) rue d'Ulm à Paris s'associe au programme des Bourses du gouvernement français et ouvre ses portes aux deux meilleurs lauréats qui peuvent, sous réserve d'être sélectionnés, être admis comme auditeurs libres. Ils ont ainsi accès aux cours et à la bibliothèque de l'ENS.



### [Campus France \(Japon\)](#)

L'agence Campus France accompagne les candidats dans leur recherche d'une université d'accueil en France et dans les démarches précédant le départ. Les lauréats de la BGF, qui ont déjà reçu l'attestation d'accueil, sont dispensés d'entretien préalable.

### [Invitation à l'inscription à France Alumni](#)

Dès leur arrivée en France, les lauréats BGF sont invités à s'inscrire sur le site de France Alumni et à rejoindre le réseau des anciens étudiants internationaux en France. Ils pourront ainsi bénéficier d'informations et d'offres culturelles qui leur sont tout spécialement dédiées.



### **Obligations du boursier du gouvernement français :**

Les boursiers ont notamment les obligations suivantes :

- Effectuer les études en France dans l'établissement d'enseignement supérieur choisi au départ, participer assidûment aux cours et se présenter aux examens.
- Dans le cas où le cursus prévoit un échange universitaire international, la bourse sera interrompue pendant la période effectuée à l'étranger, sans report possible de la bourse.
- Le boursier qui effectue un stage conserve le bénéfice de sa bourse uniquement quand il s'agit d'un stage obligatoire qui figure dans la maquette de la formation pour laquelle la bourse lui a été attribuée.
- Tenir informé l'organisme chargé de la gestion des boursiers en France, Campus France, de tout changement (adresse, absence, obtention d'une autre bourse, réorientation, etc.).

### Déroulement du concours

#### **A. Centres et dates d'examen**

L'épreuve orale se déroulera fin janvier 2021, à Tokyo. Pour les candidats qui résident à plus de 500 km du centre d'examen, il pourra être envisagé de passer cet entretien à distance par internet. Le jury et l'ambassade de France ne pourront être tenus pour responsables de tout problème de connexion. En cas de problème empêchant le bon déroulement de l'entretien par internet, le candidat devra se présenter à l'ambassade pour l'oral organisé à Tokyo.

#### **B. Nature des entretiens**

L'entretien a lieu en français. A la demande du candidat, l'oral peut se dérouler en anglais, uniquement en cas d'inscription dans un cursus en anglais et pour les candidats à une bourse de niveau licence.

Un jury franco-japonais, composé d'experts dans les matières concernées et de représentants de l'ambassade, évalue les candidats selon les critères suivants :

- la pertinence du projet d'études ou de recherche (thème, problématique) ;
- le niveau linguistique ;
- le niveau général et la qualité des travaux déjà entrepris par le candidat ;
- la motivation personnelle ;
- l'intégration dans un projet de carrière ;
- le niveau des recommandations académiques ;
- capacités de communication et d'intégration dans un environnement

universitaire français.

La priorité est donnée aux candidats présentant leur projet en français.

Une distinction sera faite pour les disciplines prioritaires du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sous forme d'un point supplémentaire attribué à la note globale du dossier du candidat.

Pour l'entretien devant le jury, les candidats sont invités à préparer une présentation (sur écran ou sur papier) qui leur servira de support. Pour des raisons de logistiques, ce support visuel doit être enregistré sous deux types de formats : powerpoint et pdf. La présentation est composée d'un maximum de 5 diapositives qui reprennent les thèmes suivants :

1. Présentation du candidat (1 page)
2. Présentation du sujet de recherche ou d'étude (2 ou 3 pages)
3. Présentation des motivations du candidat (1 page)

Les candidats souhaitant passer l'entretien par internet devront faire parvenir une version papier de leur présentation ( 4 exemplaires) avant leur passage à l'oral à l'adresse suivante :

Ambassade de France au Japon

Service culturel - Pôle universitaire

4-11-44 Minami-Azabu, Minato-ku, Tokyo 106-8514

## Documents à fournir pour l'inscription

**Le dossier de candidature pour l'inscription en ligne doit contenir les pièces suivantes :**

### **A. Formulaire de candidature dûment complété**

### **B. Curriculum scolaire et universitaire (en français ou en anglais, et en japonais).**

Veillez insérer la photographie d'identité (prise au cours de ces derniers 3 mois / taille du passeport / en couleur) sur la 1<sup>ère</sup> page de votre CV.

### **C. Lettre de recommandation**

Les candidats doivent joindre une lettre de recommandation (avec traduction en français ou en anglais si la lettre originale est en japonais) de la part d'un enseignant/chercheur ayant suivi l'étudiant. Ce document doit être original et rédigé sur papier officiel à en-tête de l'établissement concerné et faire clairement apparaître la date, le nom, la fonction, ainsi que les coordonnées du signataire.

### **D. Lettre d'acceptation**

Les candidats en doctorat et en Master 2 doivent fournir une lettre d'acceptation d'un professeur/enseignant chercheur dans l'université d'accueil en France (sans traduction en japonais). Ce document doit être rédigé sur papier officiel à en-tête de l'établissement concerné et faire clairement apparaître la date, le nom, la fonction, ainsi que les coordonnées du signataire.

→ *Un délai peut être accordé pour l'envoi de ce document (jusqu'à avant l'oral). Si celui-ci ne peut pas être envoyé avant l'oral, il faut en informer à l'Ambassade. Pour ces deux cas, il faut contacter par courriel : [bourses.culturelles@ambafrance-jp.org](mailto:bourses.culturelles@ambafrance-jp.org)*

→ *Pour le cas d'absence de la lettre d'acceptation, un justificatif en français ou en anglais doit être fourni pour mettre la raison de l'absence ou du retard de dépôt de cette lettre, et la date estimée du dépôt (format libre).*

→ Pour les candidats en Master 1, une lettre d'acceptation n'est pas nécessaire. En revanche, il est obligatoire de proposer un 2<sup>ème</sup> choix de Master 1 en cas de refus par l'établissement de 1<sup>er</sup> choix. Les cours de ce programme devront être enseignés dans la même langue que ceux du 1<sup>er</sup> choix.

### **E. Un projet de recherche ou d'étude.**

Le candidat doit fournir un projet de recherche ou d'étude de 1 à 2 pages en japonais et en français (ou en anglais pour les candidats souhaitant poursuivre des études en anglais en France).

### **F. Relevé des notes obtenues dans l'enseignement supérieur.**

Les candidats doivent fournir les relevés des notes qu'ils ont obtenues dans leur cursus universitaire en japonais et en français (ou en anglais) de l'année passée.

### **G. Certificat de langue**

Les candidats doivent avoir une connaissance du français qui leur permette de suivre les cours et séminaires d'une université française ou de mener à bien des activités de recherche dans leur spécialité. Les niveaux de langue exigés pour passer les concours BGF sont définis dans le Critère de sélection des candidats (ci-joint du Règlement). Il est en même-temps fortement demandé aux candidats de vérifier le niveau de langue attendu par l'établissement d'accueil, qui va décider l'acceptation définitive du candidat. Il est nécessaire d'être titulaire d'un certificat de langue française (TCF, DELF/DALF) qui correspond aux prérequis linguistiques permettant intégrer la formation.

→ *Le Futsuken n'est pas reconnu en France.*

Pour les étudiants envisageant de poursuivre une formation dispensée en anglais, une connaissance minimale en français est requise. Les candidats doivent fournir la copie de leur diplôme de langue (TCF, DELF/DALF pour le français, et TOEIC, TOEFL, ou IELTS pour l'anglais) indiquant la note obtenue (le nombre de points).

→ *En cas d'absence du certificat de langue, un justificatif au format libre rédigé par le candidat, en français ou en anglais, doit être fourni. Ce document donnera des éléments expliquant la raison de l'absence ou du retard du certificat-ainsi que la date estimée du dépôt. Une fois obtenu, la version scannée du certificat doit être envoyée par courriel : [bourses.culturelles@ambafrance-jp.org](mailto:bourses.culturelles@ambafrance-jp.org)*

☆ Tous les dossiers sont à soumettre en ligne sur la plateforme dédiée. Pour la campagne 2021, les dossiers ne seront pas reçus au format papier.

☆ Tout dossier incomplet sera rejeté.

## **Critères de sélection des candidats aux BGF – disciplines culturelles (Bourses du Gouvernement Français 2021)**

Annexes :

1. Grille d'évaluation des dossiers de candidature aux BGF culturelles
2. Niveau de langue des candidats BGF - Barème pour l'attribution des points
3. Grille d'évaluation des candidats admissibles à l'oral aux BGF culturelles



Les critères de sélection des candidats aux BGF culturelles (les BGF scientifiques étant à la charge du Service pour la Science et la Technologie - SST) sont définis dans le règlement disponible en ligne sur le site internet de l'ambassade. Ce règlement constitue la référence pour l'évaluation des dossiers de candidature et celle des candidats admissibles à l'oral.

### 1. Première étape : la sélection des dossiers

Les dossiers de candidature comportent plusieurs documents annexés au formulaire d'inscription complété en ligne par les candidats. Une seule dérogation est accordée pour les candidats en M2 et en doctorat : la lettre d'acceptation de l'université ou établissement d'enseignement supérieur d'accueil en France peut être fournie après la clôture des candidatures, mais remise le jour de l'oral au plus tard.

→ *En cas de difficulté, prévenir le pôle universitaire de l'ambassade de France.*

→ *Les candidats en master 1 sont invités à présenter un second projet au cas où ils ne seraient pas retenus par l'université ou établissement d'enseignement supérieur de premier choix.*

L'évaluation des dossiers porte à la fois sur le parcours du candidat et sur son projet d'études (voir détails annexe 1). Chaque dossier est évalué par deux personnes.

Le résultat aux tests de langue détermine le niveau de langue. Des points correspondant au niveau atteint sont attribués par le pôle universitaire, selon les tableaux qui figurent en annexe 2.

La sélection des dossiers donne lieu à un classement général qui permettra d'identifier les candidats admissibles.

### 2. Deuxième étape : évaluation des candidats admissibles à l'oral

L'épreuve de sélection orale se déroule face à un jury franco-japonais composé de représentants du service culturel de l'ambassade, ainsi que, selon les disciplines des candidats, de spécialistes de l'Institut Français du Japon, du bureau français de la Maison Franco-Japonaise, de professeurs français et japonais d'université et d'experts japonais.

*Une attention particulière est portée à la composition du jury, de façon à ne pas faire évaluer un candidat issu d'une université où l'un des membres du jury serait professeur.*

L'entretien a lieu entièrement en français (ou en anglais dans les conditions décrites dans le règlement en ligne) et dure entre 20 et 30 minutes.

Il est attendu des candidats une présentation de leur projet d'études (environ 10 minutes), suivie d'une session de discussion avec les membres du jury. La présentation s'appuie sur un support visuel, sur écran ou sur papier (pour les candidats qui présentent leur projet via Skype).

→ *La présentation consiste en un plan détaillé, avec les grands axes et les atouts que le candidat souhaite mettre en lumière pour valoriser son projet d'études. Il convient de ne pas lire ce texte, mais de se servir de son contenu comme d'une illustration de propos.*

L'évaluation porte plus précisément sur trois rubriques (voir le détail de la grille d'évaluation en annexe 3) :

- La motivation du candidat à suivre des études en France
- Les capacités de communication (sur son parcours, ses motivations, son projet personnel et professionnel)
- Le niveau général des travaux et leur intégration dans un projet professionnel.

### 3. Etape finale : désignation des lauréats

A l'issue de l'épreuve orale, les candidats sont classés et les meilleurs d'entre eux sont retenus pour l'octroi d'une BGF culturelle. Une liste de réserve est constituée pour chaque discipline.

Tous les candidats sélectionnés à l'oral sont informés par courriel du résultat de l'évaluation orale (retenu, sur liste de réserve ou non retenu) mi-février.

Au printemps, les lauréats des BGF culturelles et scientifiques sont reçus à l'ambassade pour une cérémonie avant le départ en été.

juillet 2020

## Annexe 1

### Grille d'évaluation des dossiers de candidature aux BGF culturelles

Nom du candidat :

Nom de l'évaluateur :

<b>1. Parcours du candidat (noté sur 10)</b>	<b>Note</b>
Parcours scolaire et universitaire : 0 à 5 points	/5
Motivation à faire des études en France	/5
<b>2. Projet d'études (noté sur 30)</b>	
Qualité du projet d'études (valeur académique, niveau de préparation, soin dans la présentation) : 0 à 10 points	/10
Adéquation entre le cursus universitaire suivi au Japon avec celui envisagé en France en tant que boursier : 0 à 10 points <i>Plus la cohérence est grande entre les cursus suivis au Japon et en France, meilleures seront les perspectives professionnelles du candidat.</i>	/10
Pertinence du projet d'étude par rapport aux priorités du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (0 à 10 points) <i>Pour mémoire, les domaines d'études prioritaires sont :</i> a) Sciences économiques b) Gestion et management c) Droit d) Sciences politiques e) Relations internationales f) Littérature contemporaine g) Philosophie contemporaine	/10
<b>3. Niveau de langue : note attribuée par le pôle universitaire</b>	/10
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>/50</b>

Commentaires, remarques :

## Annexe 2

### Niveau de langue des candidats BGF Barème pour l'attribution des points

#### 1. Candidats en lettres, linguistique, philosophie et droit : niveau minimum requis B2

TCF		DELFI DALFI TCF DAP	
Niveau	Note sur 10	Niveau	Note sur 10
C2	9	C2	10
C1	8	C1	9
B2	7	B2	8

#### 2. Candidats en sciences humaines et sociales, économie, gestion, sciences politiques, arts : niveau minimum requis B1

TCF		DELFI DALFI TCF DAP	
Niveau	Note sur 10	Niveau	Note sur 10
C2	9	C2	10
C1	8	C1	9
B2	7	B2	8
B1	6	B1	7

*NB : les diplômes DELFI/DALFI sont valorisés par rapport au TCF dont les modalités diffèrent.*

#### 3. Candidats présentant à l'oral en anglais : le niveau de langue est noté sur 10, dont une note sur 3 pour le français et une note sur 7 pour l'anglais.

A titre d'information, les correspondances appliquées seront les suivantes :

Niveau CEFR	Niveau TOEFL ITP (cut score)	Niveau TOEFL iBT (cut score)	Niveau TOEIC L & R (cut score)	Niveau IELTS
C2				8.5 ~ 9.0
C1	627	95	945	7.0 ~ 8.0
B2	543	72	785	5.5 ~ 6.5
B1	460	42	550	4.0 ~ 5.0
A2	337		225	
A1			120	

Détail des points attribués :

Langue	Niveau CEFR	Note attribuée
--------	-------------	----------------

<b>FRANÇAIS</b> Note sur 3	C2	3
	C1	2,5
	B2	2
	B1	1,5
	A2	1
	A1	0,5
<b>ANGLAIS</b> Note sur 7	C2	7
	C1	6
	B2	5
	B1	4

### Annexe 3

#### Grille d'évaluation des candidats admissibles à l'oral aux BGF culturelles

Nom du candidat :

Nom de l'évaluateur :

<b>Motivation du candidat (noté sur 10)</b>	<b>Note</b>
Intérêt du candidat pour la France : 0 à 5 points	
Volonté de devenir un acteur des relations bilatérales : 0 à 5 points	
> Evaluation de la motivation	/10
<b>Niveau linguistique et capacités de communication (noté sur 10)</b>	
Aisance dans l'expression orale : 0 à 4 points	
Clarté et articulation du discours : 0 à 4 points	
Qualité du support visuel ou écrit de la présentation : 0 à 2 points	
> Evaluation linguistique et des capacités de communication	/10
<b>Niveau général des travaux et leur intégration dans un projet professionnel (noté sur 10)</b>	
Connaissance du sujet proposé pour le projet d'études : 0 à 5 points	
Perspectives professionnelles du candidat : 0 à 5 points	
> Evaluation du projet d'études	/10
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>/30</b>

**Commentaires, remarques :**